

# TRANSPORTS SCOLAIRES

## Demande d'inscription **2022-2023**

### — INFORMATIONS POUR COMPLÉTER UNE DEMANDE DE TRANSPORT

Une inscription en ligne est possible sur le site <https://www.auvergnerhonealpes.fr>

Les dates d'inscription aux transports scolaires ont été fixées de façon uniforme sur le territoire régional du 30 mai au 19 juillet 2022.

**Un complément de 30 euros par élève inscrit sera demandé à la famille pour toute inscription au transport scolaire à partir du 20 juillet 2022** (sauf affectation tardive ou déménagement sous réserve de justificatifs).

**Cette demande d'inscription aux transports scolaires doit être dûment complétée dans les cas suivants :**

- › 1<sup>re</sup> inscription aux transports scolaires ou renouvellement d'inscription ;
- › élève hors secteur (établissement scolaire non rattaché à la commune de résidence) ;
- › changement d'établissement scolaire ;
- › changement d'adresse ;
- › changement de qualité (demi-pensionnaire, interne, externe).

**Cette demande comporte 2 parties :**

**La partie 1 (partie haute)** doit être signée par les parents ou les tuteurs et accompagnée obligatoirement d'une photo d'identité (à agrafier). À défaut, la demande d'inscription aux transports scolaires ne sera pas instruite.

Elle sera remise à l'établissement ou renvoyée directement à l'adresse suivante :

**Antenne régionale des transports interurbains et scolaires de l'Allier**

1 avenue Victor Hugo - CS11665 - 03016 Moulins Cedex

Tél : 04.73.31.85.00 - Courriel : [transports03@auvergnerhonealpes.fr](mailto:transports03@auvergnerhonealpes.fr)

**La partie 2 (talon détachable)** sera conservée par l'élève en attendant de recevoir son titre de transport à son domicile. **Ce talon est provisoire et n'est valable qu'un mois.**

Pour toute demande effectuée avant le 20/07/2022 : la carte doit vous parvenir entre le 1<sup>er</sup> et le 11/09/2022.

Pour toute demande effectuée à partir de la rentrée : délai d'édition de la carte maximum un mois.

**Au-delà de ces délais, si vous n'avez pas reçu votre carte à votre domicile, veuillez contacter l'antenne des transports de l'Allier.**

**IMPORTANT**

La communication d'un numéro de téléphone portable permettra au service des transports de vous informer par SMS de perturbations importantes du réseau, notamment en cas d'intempéries météorologiques.



Les horaires de car ainsi que le règlement départemental des transports sont consultables sur <https://www.auvergnerhonealpes.fr>



**La Région**  
Auvergne-Rhône-Alpes

# Demande d'inscription aux transports scolaires

Année scolaire 2022-2023

**PARTIE 1**

Photo d'identité  
(type passeport)  
obligatoire

## ÉLÈVE

Nom :  Prénom :

Date de naissance :  /  /  Sexe :  F  M

## SCOLARITÉ EN 2022-2023

Nom de l'établissement :  Commune :

Classe :  Qualité :  ½ pensionnaire ou externe  Interne

## PARENTS OU TUTEUR OU FAMILLE D'ACCUEIL

Nom et prénom du responsable où réside l'élève :

Date de naissance :  /  /

Adresse :

Code postal :  Commune :

Tél. fixe :  Portable\* :

Adresse mail :

\*Portable pour alerte SMS

## POINT DE MONTÉE

Nom (point de montée) :  Commune :

À  Le  /  /

Signature des parents ou du tuteur

Les informations recueillies par la Région Auvergne-Rhône-Alpes font l'objet de traitements informatiques destinés à l'inscription et au suivi des services en matière de transports scolaires. Pour en savoir plus sur la gestion de vos données personnelles et pour exercer vos droits reportez-vous au règlement des transports scolaires 2022/2023 consultable sur [www.auvergnerhonealpes.fr](http://www.auvergnerhonealpes.fr).

Toute demande d'inscription implique l'acceptation du règlement des transports du réseau



# Talon à conserver en attente du titre de transport

Année scolaire 2022-2023

Date de la demande :  /  /

**PARTIE 2**

## ÉLÈVE

Nom :  Prénom :

## SCOLARITÉ EN 2022-2023

Nom de l'établissement :  Commune :

## POINT DE MONTÉE

Nom (point de montée) :  Commune (point de montée) :

Ce talon est **provisoire** : pour toute demande effectuée avant le 20/07/22 la carte doit vous parvenir entre le 1er et le 11/09/2022. Pour toute demande effectuée à partir de la rentrée : délai d'édition de la carte maximum un mois. **Au-delà de ce délai, si vous n'avez pas reçu votre carte à votre domicile, veuillez contacter l'antenne régionale des transports au 04 73 31 85 00.**